



## MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 décembre 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller  
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère  
Julie Bertrand, conseillère  
Frédéric Lapointe, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

Autres présences : Valérie Fiset, Louis Paillé et Jean Yves Piché

### Rés. 2022-12-326: Ouverture de la séance

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-12-327 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles ».

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de novembre 2022
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance

7. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023
8. Emplois :
  - A) Convention collective des employés syndiqués.
  - B) Engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
  - C) Surveillance des patinoires les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé aux patinoires
9. Quote-parts
  - A) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2023
  - B) Adoption de la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année financière 2023
10. Documentation/Offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la numérisation d'archives
11. Demandes d'aide financière au démarrage d'entreprise
  - A) Émondage RB
  - B) Tacos El Sombrero
12. Demandes d'aide financière
  - A) MIRA
  - B) Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.
  - C) Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie/Noël du pauvre
  - D) École secondaire Paul-Le-Jeune/partenerariat financier (Album et bal des finissants)
  - E) Société canadienne du cancer
13. Demande de la Maison des Jeunes L'Ado-Thècle.
14. Demande d'une citoyenne de la rue du Centenaire
15. MMQ/Proposition d'assurance
16. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal.
17. SAMBBA-Projet de mise en valeur de la rivière Batiscan.
18. Demande de l'Association des propriétaires de chalet du lac du Jésuite
19. Demande au Ministère des Transports pour mettre des arrêts au coin des rues Masson et Saint-Jacques.
20. Date d'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations

21. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.
22. Demande d'Emploi d'été Canada
23. Renouvellement de licences ArcGIS
24. Changement au titre d'emploi de Louis Paillé
25. Groupement forestier de Champlain/mise à jour du dossier
26. Questions de l'assistance
27. Affaires nouvelles
  - A) Concours de décorations de Noël
  - B) \_\_\_\_\_
  - C) \_\_\_\_\_
28. Levée ou ajournement de la séance

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2022-12-328 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2022

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### *Correspondance de novembre 2022*

#### **PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DE LA MAURICIE**

Le 9 novembre 2022, nous avons reçu une lettre de remerciement des Producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie en lien avec l'appui apporté auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre de la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable sur les terres publiques.

#### **AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC MÉKINAC – JOURNÉE DE LA CULTURE**

Le 11 novembre 2022, nous avons reçu un chèque au montant de 900\$ suivant la réalisation de la programmation de l'édition 2022 de la *Journée de la culture*, ainsi que des félicitations d'avoir soutenu des activités en lien avec le développement de la culture dans Mékinac.

## **ENERCYCLE**

L'entreprise Énercycle, nous a fait parvenir le 15 novembre 2022, un avis nous informant de la modification des tarifs pour la collecte des conteneurs de récupération des matières recyclables, laquelle sera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **DON POUR LA JEUNESSE**

Le 25 novembre 2022, la municipalité a reçu un montant de 1 000 \$ comme don pour la jeunesse par Michel Dion - 9438-2678 QUÉBEC INC.

## **MRC MÉKINAC**

Le 29 novembre 2022 nous avons reçu le calendrier 2023 des séances du conseil de la MRC de Mékinac.

### Rés. 2022-12-329 : Dépôt de la correspondance de novembre 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-12-330 : Comptes à payer de novembre 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre au montant de 1 017 951,68 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance

Monsieur Olivier Myre demande si une structure de consultation citoyenne pourrait être mise en place afin de faciliter les échanges entre les citoyens et les élus et diminuer délai de réponse aux questions des citoyens.

Monsieur Jean-François Couture indique que le maire a spécifié que la période de question de l'assemblée n'en était pas une de consultation et qu'il existe des moyens relativement simples pour permettre l'accès à la discussion avec les conseillers, conditionnellement à ce que ceux-ci aient une ouverture face aux citoyens.

Madame Marie-Joëlle Tremblay demande s'il y a une obligation pour la municipalité à un moment de l'année de vérifier les résultats réels versus les prévisions budgétaires et indique que des procès-verbaux sont manquants sur le site Internet de la municipalité.

Monsieur Jean Paquin demande si une personne travaille la fin de semaine pour l'entretien des trottoirs afin que ceux-ci soient sécuritaires.

Rés. 2022-12-331 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et une fois le mardi à 20 heures**

- |   |              |
|---|--------------|
| - 16 janvier ( <b>3<sup>e</sup> lundi</b> ) | - 6 février  |
| - 13 mars ( <b>2<sup>e</sup> lundi</b> )    | - 3 avril    |
| - 1 <sup>er</sup> mai                       | - 5 juin     |
| - 3 juillet                                 | - 7 août     |
| - 5 septembre ( <b>mardi</b> )              | - 2 octobre  |
| - 6 novembre                                | - 4 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-332 : Convention collective des employés syndiqués

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés syndiqués est échu depuis le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu entre le comité de relations de travail de la municipalité et les représentants du syndicat ;

CONSIDÉRANT que les parties en sont arrivés à une entente de principe et que celle-ci convient au conseil municipal

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil municipal autorise la signature de la convention collective 2022-2026 selon l'entente de principe survenue le 30 novembre 2022, conditionnellement à l'acceptation de celle-ci par les membres de l'unité syndicale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-333 : Engagement d'une inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle requiert l'embauche d'une inspectrice en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT que la candidature de Josiane Bertrand correspond aux critères d'embauche de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de Josiane Bertrand à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement selon les conditions de travail prévues à la convention collective et :

- lui délègue les tâches reliées au fonctionnaire désigné dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU)
- l'autorise à signer à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement tous documents relatifs à ses fonctions pour l'application des règlements liés au département d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Thècle, soit principalement mais non limitativement:
  - Règlement de zonage numéro 337-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - Règlement de construction numéro 335-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - Règlement de lotissement numéro 334-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 333-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - Règlement administratif numéro 336-2016 et ses amendements ultérieurs;
  - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r,221);
  - Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
  - Règlement sur les dérogations mineures 48-93 et ses amendements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-334 : Surveillance des patinoires les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé aux patinoires

CONSIDÉRANT que les patinoires requièrent l'embauche d'un surveillant les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé aux patinoires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'affichage du poste de surveillance des patinoires les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé aux patinoires au taux horaire de 18.00\$.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-12-335 : Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2023

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2023 dévolue à notre municipalité comme suit :

- Administration :	27 043 \$
- Transport :	3 712 \$
- Hygiène du milieu :	239 356 \$
- A.D.A. :	8 264 \$
- Ingénierie :	2 500 \$
- Développement économique :	14 528 \$
- Culture :	1 798 \$
- Évaluation :	70 979 \$

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2023 : 368 180 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-12-336 : Adoption de la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année financière 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac au montant de 201 261,34\$.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-12-337 : Documentation/Offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la numérisation d'archives

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle possède depuis 2017 un logiciel d'archives électroniques;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, toutes les nouvelles archives sont numérisées, mais que les employés n'ont pas suffisamment de temps pour numériser les archives antérieures à cette date;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la location d'une ressource pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT les augmentations substantielles prévues pour le budget 2023 impliquant des choix dans les priorités de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne renouvelle pas l'offre de la Ville de Saint-Tite pour la fourniture d'une ressource pour la numérisation d'archives à raison de une journée par semaine pour l'année 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-338 : Demande d'aide financière au démarrage d'entreprise / Émondage RB

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au démarrage d'entreprise d'Émondage RB;

CONSIDÉRANT que l'entreprise rencontre 2 critères, soit l'occupation d'un local auparavant vacant et la création d'emplois autre que celui du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 5 000\$ à Émondage RB dans le cadre du programme d'aide au démarrage d'entreprise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-339 : Demande d'aide financière au démarrage d'entreprise / Tacos El Sombrero

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au démarrage d'entreprise de Tacos El Sombrero;

CONSIDÉRANT que l'entreprise rencontre 2 critères, soit l'agrandissement d'un local commercial et la création d'emplois autre que celui du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 5 000\$ à Tacos El Sombrero dans le cadre du programme d'aide au démarrage d'entreprise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-340 : Demande d'aide financière de la Fondation MIRA

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de MIRA;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle ramasse déjà les cartouches d'encre vides des organismes en soutien à la Fondation MIRA;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne donne pas d'aide financière à la Fondation MIRA puisque la municipalité soutien déjà la fondation par la collecte des cartouches d'imprimantes vides.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-341: Demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'habituellement la municipalité de Sainte-Thècle effectue un don de 200\$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200\$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-342 : Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie pour le Noël du Pauvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100\$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie pour le Noël du pauvre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-343 : Demande d'aide financière de l'école secondaire Paul-Le Jeune/publicité dans l'album des finissants

CONSIDÉRANT la demande de l'école secondaire Paul-Le Jeune de prendre une publicité dans l'album de finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de ½ page au coût de 100\$ dans l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-344 : Demande d'aide financière de la Société canadienne du Cancer

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société canadienne du Cancer ;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés seront doublés par un partenaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200\$ à la Société canadienne du Cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-345 : Demande de la Maison des Jeunes L'Ado-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de la Maison des Jeunes L'Ado-Thècle concernant notamment la séparation des toilettes communes avec le Centre de loisirs Éric Bédard et l'installation de lumières sécuritaires à l'extérieur ;

CONSIDÉRANT la faisabilité du projet par les employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de procéder à la séparation des toilettes communes avec le Centre de loisirs Éric Bédard et d'installer des lumières sécuritaires à l'extérieur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-346 : Demande d'une citoyenne de la rue du Centenaire

CONSIDÉRANT la demande d'une citoyenne de la rue du Centenaire pour remettre un arrêt-stop au coin des rues Veillette et du Centenaire ;

CONSIDÉRANT que la circulation est rapide sur la rue Veillette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle installe un arrêt aux 4 coins à l'intersection des rues Veillette et du Centenaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MMQ/Proposition d'assurance

Reporté.

Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

Reporté.

Rés. 2022-12-347 : SAMBBA – Projet de mise en valeur de la rivière Batiscan

CONSIDÉRANT que la SAMBBA propose la confection de 13 pancartes indiquant le nom de cours d'eau sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le matériel pour l'installation et l'installation des pancartes seraient à la charge de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'installer les pancartes fournies gratuitement par la SAMBBA pour l'identification de cours d'eau de la municipalité et fournira les poteaux nécessaires à l'installation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-348 : Demande de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que les demandes de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite suivantes :

- Achat de bouées permanentes sur la zone étroite du lac
- Emploi d'un surveillant pour le débarcadère pour la saison estivale 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de fournir à l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite des bouées permanentes pour la zone étroite du lac, refuse d'embaucher un surveillant pour le débarcadère pour la saison estivale 2023, mais installera 2 affiches (une sur la route menant au lac du Jésuite et une au débarcadère du lac du Jésuite) pour sensibiliser les plaisanciers sur l'importance de laver leur embarcation et sur l'existence d'une station de lavage au Parc Saint-Jean-Optimiste et remettra un dépliant d'information concernant la station de lavage aux plaisanciers qui se procureront une vignette.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-349 : Demande au Ministère des Transports pour mettre des arrêts-stops au coin des rues Masson et Saint-Jacques

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens d'installer des arrêts-stops à l'intersection de la rue Saint-Jacques et de la rue Masson ;

CONSIDÉRANT que le poste de la MRC de Mékinac de la Sûreté du Québec nous a

informé que ses policiers ont remis de nombreuses contraventions lors de leurs dernières opérations policières à cet endroit pour non-respect de la limite de vitesse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la direction régionale du Ministère des Transports d'évaluer la problématique de vitesse à l'intersection de la rue Saint-Jacques (route 153) et de la rue Masson et leur demande d'installer des arrêts-stops à cette intersection ou de proposer une solution satisfaisante à la municipalité de Sainte-Thècle pour assurer la sécurité des piétons qui traversent la rue à cet endroit.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-350 : Date d'adoption des prévisions budgétaires

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 le lundi 19 décembre à 19h30.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-351: Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 5 décembre 2022 représentant une somme de 162 351,21\$ ;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir le 24 octobre 2022;

ATTENDU QUE les matricules suivants ont un minimum de trois ans de retard dans leurs taxes ;

<b>Matricule</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>Total</b>
35050-8087-31-7017	351-353, rue Masson	3 195.10\$
35050-7887-41-0447	1851, chemin Saint-Joseph	2 752.59\$
35050-7981-10-4266	1471, chemin Saint-Georges	3 321.38\$
35050-7981-21-0151	Chemin Saint-Georges	422.17\$
35050-7981-11-6903	1491, chemin Saint-Georges	3 188.78\$
35050-7883-61-7917	1588, chemin Saint-Pierre Sud	5 823.03\$
35050-8188-24-8777	171, 5 <sup>e</sup> avenue du Lac-Croche Sud	4 490.39\$
35050-8385-83-7325	2380, chemin Saint-Thomas	3 357.60\$
35050-8483-59-3952	Chemin Saint-Thomas	1 211.78\$
35050-8585-54-2781	Chemin Saint-Thomas	160.83\$

35050-8086-83-0214	261, rue Notre-Dame	2 494.23\$
--------------------	---------------------	------------

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que la MRC de Mékinac procède à une vente pour taxes pour ces matricules si le solde n'est pas rapidement payé ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de transmettre à la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui ont des soldes pour les années antérieures à 2021.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-352 : Emplois d'été Canada

CONSIDÉRANT la période de présentation de demandes annuelles jusqu'au 12 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut demander une aide financière pour des emplois étudiants au camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Valérie Fiset, directrice générale, pour effectuer une demande d'aide financière auprès d'Emplois d'été Canada pour 2 postes au camp de jour pour l'été 2023.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-353 : Renouvellement de licences ArcGIS

CONSIDÉRANT que les licences ArcGIS pour le directeur des travaux publics est à renouveler pour l'année 2023 chez ESRI Canada au coût de 2 046,55\$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte renouvelle pour l'année 2023 les licences ArcGIS de ESRI Canada au coût de 2 046,55\$ taxes incluses.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-354 : Changement au titre d'emploi de Louis Paillé

CONSIDÉRANT que la directrice générale est de retour à temps plein au travail ;

CONSIDÉRANT l'absence pour une durée indéterminée de la directrice générale adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier de changer le titre d'emploi de monsieur Louis Paillé pour directeur général

adjoint par intérim. Les conditions d'emploi resteront les mêmes que celles en vigueur pour son emploi actuel.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-355 : Groupement forestier de Champlain

CONSIDÉRANT que la fiche de la municipalité auprès du Groupement forestier de Champlain n'est pas à jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier que la municipalité fasse la mise à jour de la fiche de la municipalité auprès du Groupement forestier de Champlain et nomme Michel Rheault, maire, comme signataire au nom de la municipalité pour les projets de mise en valeur des lots privés.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Questions de l'assistance

Monsieur Jean Paquin indique que cela prendrait une lumière à l'intersection de la rue Saint-Jacques et Masson, comme il y a à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Jacques, car à cause de l'élévation du chemin ne permettrait pas de voir un arrêt-stop.

Monsieur Hugo Jaramillo remercie le conseil municipal pour l'octroi d'une aide financière à son entreprise Tacos El Sombrero.

Madame Marie-Joëlle Tremblay demande pourquoi monsieur Paillé a été nommé à titre de directeur général adjoint par intérim et demande s'il n'y avait pas déjà quelqu'un en poste avec le titre de directrice générale adjointe.

Monsieur Jean-François Couture demande pourquoi le conseil parle de patinoires au pluriel et veut savoir si une patinoire sera faite au parc Saint-Jean-Optimiste. Il demande également si les principales modifications de la nouvelle convention collective seront dévoilées.

##### Affaires nouvelles :

Rés. 2022-12-356: Concours de décorations de Noël

CONSIDÉRANT que la municipalité est davantage attrayante durant le temps des fêtes lorsque les propriétés sont décorées;

CONSIDÉRANT qu'un concours de décoration où les prix sont des certificats-cadeaux chez nos commerçants locaux favorise l'achat local;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire que le concours soit accessible à tous et

choisi l'option du tirage au sort pour la remise des prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle organise un concours de décorations de Noël où 20 Passeports 2022-2023 de 50\$ de Tourisme Sainte-Thècle offrant des rabais ou des gratuités chez nos commerçants locaux seront tirés au hasard parmi les participants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-357: Levée de la séance

À 20 heures 32 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Michel Rheault

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller  
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère  
Julie Bertrand, conseillère  
Frédéric Lapointe, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

Autres présences : Valérie Fiset, Louis Paillé et Jean Yves Piché

Rés. 2022-12-358 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que l'urgence de la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation doit être signifié au moins deux jours avant la tenue d'une séance extraordinaire selon l'article 156 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal sont présents et que ceux-ci acceptent de renoncer à l'avis de convocation tel que permis par l'article 157 du Code municipal du Québec vu l'urgence de la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 18h30 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Augmentation de la marge de crédit de la municipalité
3. Questions de l'assistance.
4. Levée de la séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-359: Augmentation de la marge de crédit de la municipalité

CONSIDÉRANT que la non-production du rapport financier 2021 dans les délais a eu pour conséquence que le gouvernement du Québec a suspendu temporairement le versement des aides financières prévues jusqu'à ce que le rapport financier 2021 soit produit;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit une somme de 806 637\$ répartie comme suit :

- |   |           |
|---|-----------|
| • Programme d'aide à la voirie locale : | 199 571\$ |
| • FIMEAU rue Notre-Dame St-Jacques      | 152 380\$ |
| • PRABAM (bloc sanitaire) :             | 126 826\$ |
| • PAFIRS (bloc sanitaire)               | 197 254\$ |
| • Remboursement de TVQ                  | 130 606\$ |

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à ces aides financières ont déjà été effectuées à même le fonds de roulement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette retenue des sommes dues à la municipalité par le gouvernement du Québec entraîne un problème de liquidités pour la municipalité et que la marge de crédit de la municipalité ne permet plus de payer les dépenses courantes jusqu'à la fin de la retenue de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la demande d'augmentation de la marge de crédit de la municipalité à 1 000 000\$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT



Rés. 2022-12-360: Levée de la séance

À 18 heures 40 minutes, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 19 décembre 2022, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Julie Bertrand.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller  
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère  
Frédéric Lapointe, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Absences : Michel Rheault, maire

Autres présences: Valérie Fiset, Louis Paillé.

Rés. 2021-12-361 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18 heures 30 minutes afin d'adopter les prévisions budgétaires 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ainsi que leur mode de diffusion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-362 : Prévisions budgétaires 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2023.

## RECETTES

	2022	2023
<b>TAXES</b>		
Taxe foncière générale	1 221 433 \$	1 301 111 \$
Taxe spéciale - Sécurité publique	204 299 \$	219 415 \$
Taxe spéciale - Voirie	647 083 \$	847 049 \$
<b>TOTAL</b>	2 072 815 \$	2 367 575 \$

### **COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX**

Service d'eau	129 076 \$	58 172 \$
Service d'égout	86 472 \$	86 142 \$
Service d'enlèvement des ordures	218 751 \$	213 882 \$
Service de la récupération/matières organiques	57 272 \$	212 666 \$
Déneigement chemin Joseph-Saint-Amant	21 500 \$	43 000 \$
Taxe spéciale - FEPTEU chemin Saint-Pierre Nord	15 027 \$	15 027 \$
Taxe spéciale - rue Charles-Audy	5 900 \$	5 900 \$
Taxe spéciale - Aqueduc Saint-Pierre Sud	600 \$	600 \$
Taxe spéciale - Aqueduc Saint-Pierre Nord	1 533 \$	1 533 \$
Taxe spéciale - Rue Pierre-Ayotte	4 095 \$	4 095 \$
Taxe spéciale - Aqueduc 4e avenue Sud	1 156 \$	1 156 \$
Vidange des boues de fosses septiques	75 000 \$	75 000 \$
<b>TOTAL</b>	616 382 \$	717 173 \$

### **PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES**

Foyer de Sainte-Thècle	27 717 \$	27 716 \$
École primaire Masson	21 909 \$	21 909 \$
Compensation pour les terres publiques	45 410 \$	45 410 \$
Bureau de poste	1 167 \$	1 720 \$
Péréquation	0 \$	43 132 \$
Autres - partage de la TVQ	34 098 \$	42 945 \$
<b>TOTAL</b>	130 301 \$	182 832 \$

### **AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES**

Protection incendie	12 660 \$	12 660 \$
Réseau routier	35 200 \$	35 200 \$
Redistribution eau potable	28 000 \$	28 000 \$
Matières résiduelles (récupération)	51 815 \$	39 075 \$
Permis de construction/brulage	7 000 \$	7 000 \$
Droits de mutations immobilières	50 000 \$	75 000 \$
Exploitant carrière et sablière	10 000 \$	20 000 \$
Constats d'infraction	5 000 \$	6 000 \$

Revenus d'intérêts	19 800 \$	19 800 \$
Photocopies et autres	22 150 \$	22 150 \$
Revenus de location	147 400 \$	140 400 \$
PAL/Parc St-Jean location d'équipements	20 000 \$	19 500 \$
Raccord d'eau et d'égout/déchets	6 850 \$	6 850 \$
<b>TOTAL</b>	<b>415 875 \$</b>	<b>431 635 \$</b>

#### **TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX**

Sécurité civile	0 \$	3 800 \$
Compensation voirie	199 571 \$	199 637 \$
Participation MTQ pour CTA Mékinac	110 000 \$	110 000 \$
Remboursement pour passages à niveau	9 700 \$	9 700 \$
Remboursement balayage de rues	2 047 \$	2 047 \$
Subvention TECQ	38 163 \$	38 163 \$
Subvention RIRL route 352	107 765 \$	107 765 \$
Subvention PIQM	28 986 \$	28 986 \$
Subvention FIMEAU	0 \$	91 212 \$
Subvention matières résiduelles	35 855 \$	35 855 \$
Subvention FEPTU	55 252 \$	55 252 \$
Subvention SHQ Suites du Manoir	14 864 \$	14 864 \$
<b>TOTAL</b>	<b>602 203 \$</b>	<b>697 281 \$</b>

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES** 3 837 576 \$ 4 396 496 \$

#### **DÉPENSES**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
Législation	124 574 \$	126 664 \$
Application de la loi	30 000 \$	20 000 \$
Gestion financière et administrative	267 826 \$	297 825 \$
Greffe (élection)	0 \$	0 \$
M.R.C. Mékinac (évaluation)	70 673 \$	81 979 \$
Autres (assurance, publicité, don)	78 570 \$	76 570 \$
<b>TOTAL</b>	<b>571 643 \$</b>	<b>603 038 \$</b>

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Police (Sûreté du Québec)	204 299 \$	210 461 \$
Brigadier scolaire et agence de sécurité	16 785 \$	18 295 \$
Protection incendie/bornes fontaines	193 630 \$	217 395 \$
Caserne des pompiers	15 830 \$	16 425 \$
Protection Civil et Premiers répondants	10 800 \$	10 800 \$
Application du règlement de chien	175 \$	175 \$

<b>TOTAL</b>	441 519 \$	473 551 \$
--------------	------------	------------

**TRANSPORT ROUTIER**

Mise en valeur	41 500 \$	41 500 \$
Voirie municipale	360 000 \$	360 000 \$
Camions municipaux	23 550 \$	23 450 \$
Pépine/tracteur	40 585 \$	48 085 \$
Garage municipal	16 300 \$	17 800 \$
Entrepôt Lacordaire/Groleau	16 143 \$	13 643 \$
Enlèvement de la neige	391 475 \$	666 682 \$
Éclairage des rues	13 300 \$	14 200 \$
Circulation et stationnement	17 310 \$	16 335 \$
Transport adapté	122 263 \$	122 712 \$
<b>TOTAL</b>	<u>1 042 426 \$</u>	<u>1 324 407 \$</u>

**HYGIÈNE DU MILIEU**

Réseau de distribution de l'eau	78 926 \$	85 701 \$
Réseau d'égout et assainissement eaux	84 171 \$	86 246 \$
Enlèvement et destruction des ordures	250 606 \$	249 606 \$
Récupération/matières organiques	109 087 \$	250 397 \$
Vidange des fosses septiques	75 000 \$	75 000 \$
<b>TOTAL</b>	<u>597 790 \$</u>	<u>746 950 \$</u>

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Coop d'habitation	29 980 \$	29 980 \$
Office Municipal d'Habitation	8 000 \$	8 000 \$
Coop Santé Sainte-Thècle	13 220 \$	13 220 \$
<b>TOTAL</b>	<u>51 200 \$</u>	<u>51 200 \$</u>

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Permis de construction et urbanisme	87 885 \$	88 094 \$
Promotion et développement	49 590 \$	49 590 \$
Promotion/développement industriels (CLD)	14 690 \$	14 528 \$
Promotion/développement (autres)	25 000 \$	0 \$
Programme de revitalisation	52 500 \$	48 500 \$
<b>TOTAL</b>	<u>229 665 \$</u>	<u>200 712 \$</u>

**LOISIRS ET CULTURE**

2 Patinoires extérieures	22 950 \$	24 450 \$
Parc Saint-Jean-Optimiste	82 220 \$	93 420 \$
Promenade Laurent Naud et fontaine	11 385 \$	13 110 \$
Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	3 105 \$	3 105 \$

Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	945 \$	945 \$
Centre de loisirs Éric Bédard	18 375 \$	20 750 \$
Maison des jeunes	5 730 \$	8 245 \$
Décoration de la municipalité	14 060 \$	14 060 \$
Club de ski de fond	7 575 \$	7 575 \$
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	20 300 \$	19 300 \$
Centre communautaire (Hôtel de ville)	124 850 \$	139 900 \$
Bibliothèque municipale	27 124 \$	28 050 \$
Culture	4 000 \$	4 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>342 619 \$</b>	<b>376 910 \$</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)</b>	<b>98 092 \$</b>	<b>196 106 \$</b>
<b>REMBOURSEMENT DE CAPITAL</b>	<b>359 500 \$</b>	<b>419 500 \$</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>103 122 \$</b>	<b>4 122 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 837 576 \$</b>	<b>4 396 496 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-363 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2023-2024-2025

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le programme de dépenses en immobilisation 2022-2023-2024.

<b>DESCRIPTION</b>	<b>COÛT</b>
Réfection du chemin Saint-Pierre Sud	1 400 000\$
Réfection du chemin Saint-Michel Sud	950 000\$
Réfection de la rue Tessier	200 000\$
Réfection de la rue Grenier	120 000\$
Construction d'un nouveau garage municipal	<u>2 000 000\$</u>
<b>TOTAL DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>4 670 000\$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-364 : Diffusion des prévisions budgétaires 2023 et du programme des dépenses en immobilisation 2023-2024-2025

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diffuse le document des prévisions budgétaires pour 2023 et du programme des dépenses en immobilisations 2023-2024-2025 par le Publi-sac dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

Rés. 2022-12-365: Levée de la séance

À 19 heures 48 minutes, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 19 décembre 2022, à 20 heures, sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Julie Bertrand.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller  
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère  
Frédéric Lapointe, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Absence : Michel Rheault

Autres présences: Valérie Fiset, Louis Paillé.

Rés. 2022-12-366 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 394-2023 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception
3. PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2
4. Adoption du rapport financier 2021 (sera reporté)
5. A) Demande de dérogation mineure pour le lot 4 756 544 (120, rue du Lac-des-Chicots)  
B) Demande de dérogation mineure pour le lot 4 871 989 (chemin du Lac-du-Jésuite)
6. Approbation du rapport des dépenses du Programme d'aménagement durable des forêts 2022-2023
7. Approbation des prévisions budgétaires 2023 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac
8. Embauche d'animateurs à la maison des jeunes L'Ado-Thècle
9. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal
10. Ajustement des heures pour le poste de concierge
11. Questions de l'assistance.
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 394-2023

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 394-2023 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception
- dépose le projet du règlement numéro 394-2023 intitulé Règlement 394-2023 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

Rés. 2022-12-367 : PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir un rapport des dépenses effectuées sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour justifier l'aide financière du Ministère des Transports, dans le cadre du programme PAVL;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué des dépenses de 430 812,96 \$ sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour l'entretien d'été et d'hiver 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle atteste de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2 pour l'année 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Adoption du Rapport financier 2021

Reporté.

Rés. 2022-12-368 : Demande de dérogation mineure pour le lot 4 756 544 (120, rue du Lac-des-Chicots)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure demandée par le propriétaire du lot 4 756 544 (120, rue du Lac-des-Chicots) consistant à régulariser une construction dans la ligne avant à 5,43 mètres alors que le règlement prévoit une marge de recul de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a pas d'impact pour les voisins;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accepter cette demande conditionnellement à ce que le propriétaire s'engage à enlever la base de béton avec la statuette dans la bande riveraine de 10 mètres et à remettre cette partie à l'état naturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la demande de dérogation mineure consistant à régulariser une construction dans la ligne avant à 5,43 mètres alors que le règlement prévoit une marge de recul de 7,6 mètres conditionnellement à ce que le propriétaire s'engage à enlever la base de béton avec la statuette dans la bande riveraine de 10 mètres et à remettre cette partie à l'état naturel.



## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-12-369 : Demande de dérogation mineure pour le lot 4 871 989 (chemin du Lac-du-Jésuite)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure demandée par les propriétaires du lot 4 871 989 (chemin du Lac-du-Jésuite) consistant à construire un quai d'une superficie de 5,95 mètres carrés ainsi qu'une passerelle de 5,58 mètres carrés pour une superficie totale de 11,53 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les propriétaires utilisent déjà une superficie totale de 47,275 mètres carrés dans le littoral, soit plus que ce qui est permis dans le régime transitoire;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande de refuser cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse la demande de dérogation mineure consistant à construire un quai d'une superficie de 5,95 mètres carrés ainsi qu'une passerelle de 5,58 mètres carrés pour une superficie totale de 11,53 mètres carrés.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-12-370 : Approbation du rapport des dépenses du Programme d'aménagement durable des forêts 2022-2023

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT que la contribution minimale de la municipalité doit être de 25% pour obtenir l'aide financière;

CONSIDÉRANT que le rapport des dépenses indique des dépenses de 85 271,75\$ et une contribution municipale de 35 671,25\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport des dépenses du Programme d'aménagement durable des forêts 2022-2023.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-12-371 : Adoption des prévisions budgétaires de l'OMH de Mékinac pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leurs prévisions budgétaires pour l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2023 de 520 332 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget 2023 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 2 724 \$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-372 : Embauche d'animateurs à la maison des jeunes L'Ado-Thècle

CONSIDÉRANT la réouverture de la maison des jeunes L'Ado-Thècle;

CONSIDÉRANT que des animateurs doivent être embauchés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Maélie Bacon, Nolan Moreau, Joanie Béland et Laurianne Vallée comme animateurs(trices) à la maison des jeunes L'Ado-Thècle au taux horaire de 18,00\$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-373 : Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

CONSIDÉRANT la demande d'appel d'offres sur invitation faite à Service Cité Propre et Transport J.Y. Martel concernant la fourniture et la location de conteneurs au garage municipal;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de :

- Transport J.Y. Martel : 495\$ plus taxes par levée par conteneur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 495,00 \$ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur, incluant la fourniture et la location de ce conteneur à déchets au garage municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-12-374 : Ajustement des heures pour le poste de concierge

CONSIDÉRANT que les tâches du concierge ont été évaluées par Les Services de Salubrité

MP;

CONSIDÉRANT que celui-ci évalue les tâches du concierge à 24,16 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que le poste de concierge est présentement de 22 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'augmenter les heures allouées pour l'hôtel de ville pour le poste de concierge à 25 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2022-12-375: Levée de la séance

À 20 heures 4 minutes, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière